

**COMITE DE DIRECTION DE L'EPIC
OFFICE DE TOURISME D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE**

Extrait du registre des délibérations du Comité de Direction

Séance du 06 mars 2024

Date de convocation : 23 février 2024
Nombre de membres en exercice : 17

PRÉFECTURE DE L'EURE

Présents : 12
Votants : 09

13 MARS 2024

ARRIVÉE

Président de séance : Stéphane SIMON
Secrétaire de séance : Caroline PORTHEAULT

Titulaires et suppléants présents : Mme Isabelle COLLIN, M. Matthieu DEVALLAND, Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT, M. Arnaud MABIRE, M. Raphaël NORBLIN, Mme Martine PHILIPPE, M. Emmanuel ROUSSEL, M. Stéphane SIMON, Mme Noémie VIEILLE.

Assistaient à la séance : Mme Caroline PORTHEAULT – OT, Mme Nadine GUITTARD – OT, Mme Marion HOSSIN – OT.

Titulaires et suppléants excusés : Mme Lysiane BANDELIER, Mme Viviane BERTOUT-BARBEY, M. Patrick BRETON, M. Lucas LEPETIT, M. Rémi LE ROUX, M. Romain MOHAMMEDI, M. Patrick POINTEAU, Mme Laure SALVAT.

Délibération n°04/2024 – Convention tripartite Le Comptoir des Loisirs / Ville d'Evreux / EPN

VU l'article R. 133-10 du code du Tourisme,

Par convention pluriannuelle, EPN confie au Comptoir des Loisirs des missions visant à accueillir, informer les visiteurs, assurer la promotion touristique du territoire... mais aussi commercialiser des produits touristiques.

Ainsi, Le Comptoir des Loisirs déploie son action dans un objectif de développement cohérent pour le territoire et à visée de retombées économiques locales. Il mobilise alors et coordonne la proposition de prestations locales en lien avec les acteurs locaux du tourisme, de la restauration, de l'hôtellerie, des loisirs... et ce, à destination de groupes.

La Ville d'Evreux et EPN mettent en œuvre une politique culturelle qui favorise l'accès à la culture au plus grand nombre, et ce, dès le plus jeune âge. Le centre-ville d'Evreux a ainsi été pensé comme une agora culturelle, comprenant le musée, le théâtre, la médiathèque et la maison des arts, rayonnant sur l'ensemble du territoire.

C'est dans ce cadre global qu'EPN, la Ville d'Evreux et LCDL conviennent de renforcer leur partenariat pour coordonner leur action collective de valorisation du patrimoine local et le développement culturel auprès des publics et à travers la proposition d'offres dédiées.

L'objet de la présente convention est de formaliser et préciser les relations du partenariat tripartite entre le Comptoir des Loisirs, EPN, la Ville d'Evreux, notamment au titre de la commercialisation de produits/prestations de médiation et de visite des sites culturels.

Ce partenariat tient compte d'emblée des critères d'exigence du label Ville d'art et d'histoire pour lequel la Ville d'Evreux s'est portée candidate.

Les engagements de chaque partenaire sont les suivants :

Pour la Ville d'Evreux :

- Conception d'un programme annuel d'actions de médiation et de visites guidées patrimoniales labellisées Ville d'art et d'histoire,
- Définition du contenu des actions de médiation et visites guidées patrimoniales labellisées Ville d'art et d'histoire
- Planification annuelle de ces actions et visites
- Formation des guides-conférenciers
- Définition des actions de communication, de promotion et de valorisation de l'architecture et du patrimoine dans la cadre du label
- Formation de l'équipe du Comptoir des loisirs pour promouvoir la programmation (expositions, visites, etc.)

Pour EPN :

- Conception d'un programme annuel d'expositions scientifiques et d'actions de médiation et de visites guidées pour le Musée d'art, histoire et archéologie d'Evreux
- Définition du contenu des actions de médiation et visites guidées du Musée d'art, histoire et archéologie d'Evreux
- Planification annuelle de ces actions et visites
- Formation des guides-conférenciers
- Définition des actions de communication, de promotion et de valorisation du Musée
- Formation de l'équipe du Comptoir des loisirs pour promouvoir la programmation (expositions, visites, etc.)

Bien que n'étant pas concerné par le label Ville d'art et d'histoire, le Musée des instruments à vents de la Couture-Boussey est concerné par les mêmes dispositions que le Musée d'art, histoire et archéologie d'Evreux.

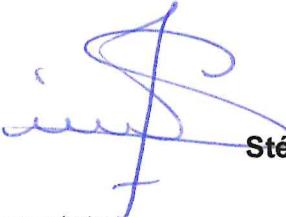
Pour Le Comptoir des Loisirs :

- Promouvoir et valoriser l'offre de la Ville d'Évreux, notamment la programmation Ville d'art et d'histoire, et d'EPN auprès des clientèles individuelles, à l'accueil au sein de ses locaux, à l'occasion d'événements grand public et par toute voie de communication à sa disposition (diffusion de documents promotionnels, site web, réseaux sociaux etc...),
- Concevoir des produits et prestations mettant en valeur le patrimoine territorial, hors label Ville d'art et d'histoire et de portée générale : musées, patrimoine naturel, industriel, artisanat d'art et autres à destination de tous publics individuels et groupes, y compris potentielle clientèle d'affaires.
- Commercialiser des produits et prestations de visites guidées groupes (procédure de commercialisation),
- Promouvoir le label Ville d'art et d'histoire à l'appui de ses divers outils et vecteurs de communication.

Le Comité de Direction, après avoir voté à main levée (9 voix pour soit l'unanimité) :

- APPROUVE les termes de la convention tripartite à intervenir entre Le Comptoir des Loisirs, Evreux Portes de Normandie et la Ville d'Évreux tels que présentés ci-dessus.

Certifié exécutoire le 06 mars 2024
Transmis en Préfecture le 12 / 03 / 2024
Publié le 21 / 03 / 2024


Le Président,
Stéphane SIMON